

## Séance du 09 avril 2021

### **OBJET : Vote des quatre taxes**

Après délibération, le Conseil Municipal décide de maintenir les mêmes taux qu'en 2020.

Le Conseil Municipal décide de retenir les taux des taxes directes locales pour l'année 2021 suivants :

Taxe sur les propriétés foncières bâties (TFB) - Taux communal + taux départemental : 16.54 % + 25.72 % = 42.26 %

Taxe sur les propriétés foncières non bâties (TFNB): 25.60 %

Cotisation foncière des entreprises (CFE)\* : 10.83 %

\* le cas échéant

### **OBJET : Subvention à l'Association Fêtes et Loisirs**

Le Maire expose que vu l'achat de tables et de chaises pour la salle polyvalente par l'Association Fêtes et Loisirs de Villécloye, le Maire propose l'octroi d'une subvention de 9 940.80 € à ladite association.

Après délibération, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, d'octroyer une subvention de 9 940.80 € à l'Association Fêtes et Loisirs de Villécloye.